

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libretres.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

18 Janvier 1883.

L'arrestation du Prince Napoléon.

POURQUOI LE PRINCE A PARLÉ.

Longtemps déjà avant la mort de M. Gambetta, le Prince avait senti le besoin de faire quelque chose, de prendre une attitude. Quelques intimes seulement étaient au courant de ces projets.

Depuis la disparition de M. Gambetta, une polémique des plus vives s'était engagée entre la Gazette de France, le Gaulois, le Constitutionnel, relativement aux conséquences que pouvait avoir, au point de vue monarchique, le décès du leader de la majorité républicaine.

« Comment êtes-vous prêts? répliquait le Constitutionnel. Quel est votre programme? »

« Nous n'avons pas de programme à vous communiquer. Nous savons du reste que quelque chose se prépare, qu'un acte salutaire se produira sous peu. »

En présence de cette situation, le prince Napoléon crut devoir sortir de son mutisme, et ne pas attendre davantage, dans la crainte de laisser le champ libre aux autres prétendants.

Le jeune Victor ne devant atteindre sa majorité et ne finir son volontariat qu'à la fin de la présente année, il parut impossible au Prince de laisser agir les autres partis jusqu'à cette époque éloignée, au risque même de compromettre le volontaire du 32^e d'artillerie, qui se trouve atteint, lui aussi, par le vote de la Chambre.

Le manifeste, rédigé très-secrètement, a été communiqué au Figaro à une heure

très-avancée de la nuit; en même temps, des ballots étaient expédiés en province.

La princesse Mathilde consultée était opposée à la publication.

A la suite de l'affichage du manifeste, il n'a pas fallu moins de deux conseils des ministres avant que le cabinet se résolût à une attitude quelconque.

Averti dès la première minute par M. Camescasse, M. Fallières saisit le conseil de la question du manifeste. Il déclara même que cet écrit ne contenait rien de séditieux, il ne s'était pas cru autorisé à le faire arracher des murailles. Les exemplaires déchirés n'avaient été enlevés que sur les seuls monuments publics.

Jusqu'à là le cabinet paraissait résolu à laisser passer l'écrit; c'était la première impression et la bonne. C'est pour cela qu'il ne s'y est pas tenu.

En effet, deux heures plus tard, on apprenait la colère qui animait les sous-vétérinaires du Palais-Bourbon; les esprits étaient tellement montés à la Chambre, que M. Devès n'hésita plus à aller de l'avant.

Il déclara à ses collègues qu'il allait mettre en mouvement le parquet, et l'arrestation fut décidée, non en vertu de la loi de 1881 sur la presse, mais de l'article 87 du Code pénal, visant les attentats contre la sûreté de l'État ou la forme du gouvernement.

Le parquet saisit aussitôt M. Benoît, juge d'instruction, qui, sans avoir le temps matériel de réfléchir, signa un mandat d'arrêt et de perquisition, fondé sur le texte de loi que nous venons d'indiquer.

LA JURIDICTION.

Le prince Napoléon étant grand-croix de la Légion-d'Honneur, une juridiction spéciale doit lui être réservée.

Le mandat d'amener, en effet, était signé du premier président à la cour d'appel, M. Larombière, qui doit légalement être chargé de l'instruction. Il peut au besoin délé-

guer un conseiller à la cour pour le suppléer.

Il reste à savoir quelles sortes de poursuites seront exercées contre le Prince. S'il est poursuivi correctionnellement, une chambre d'appel s'érigera en tribunal.

Dans un autre cas, la cour d'assises sera chargée de l'affaire et le Prince aura à répondre aux questions du jury.

Le Prince est arrêté en vertu de l'article 87 du Code pénal, ainsi conçu:

« L'attentat dont le but est, soit de détruire ou de changer le gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône (sic), soit d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité impériale (sic), est puni de la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée. »

Il suffit de lire cet article pour pouffer de rire. Rien n'est plus grotesque que cette arrestation opérée en vertu d'une loi du second Empire (10 juin 1853) qui vise spécialement les attentats contre l'autorité impériale.

Le mandat d'arrestation peut se rabattre, il est vrai, sur les articles suivants du Code pénal, qui ont trait au complot contre la sûreté de l'État. Mais, comme le dit fort bien le Code dans son article 89, pour qu'il y ait complot, il faut qu'il y ait au moins deux personnes, et jusqu'ici le prince Napoléon est seul inculpé d'avoir signé le manifeste.

En somme, il y a quatre solutions à l'équipée d'avant-hier.

Ou bien le renvoi du prince Napoléon en cour d'assises pour excitations à la haine des citoyens — et alors on peut parier pour l'acquiescement à cent contre un.

Ou le renvoi du Prince devant le Sénat constitué en haute Cour de justice, pour complot contre la sûreté de l'État, et nous venons de démontrer que, juridiquement, cette prévention ne se tient pas debout.

Ou une poursuite correctionnelle pour complicité du délit de presse commis dans le Figaro, et nous demandons la permission de ne pas nous arrêter sur ce dénouement funambulesque.

Ou bien... ou bien la mise en liberté du Prince. Le gouvernement, s'il avait deux

miettes de bon sens, ferait bien de se tourner de ce côté-là. Il n'est jamais trop tard pour réparer une bêtise!

Le Figaro dit que parmi les papiers saisis chez le Prince se trouve une lettre importante de M. Emile Ollivier.

Il ajoute que l'arrestation du prince Napoléon est une maladresse inconcevable; elle témoigne de l'affolement des républicains. L'adoption de la motion Floquet serait une monstrueuse injustice.

Le prince Napoléon est au secret.

Le Rappel dit que M. Lockroy interpellera le général Billot pour savoir s'il entend maintenir au duc de Chartres un commandement dans l'armée.

L'Événement assure qu'une enquête aurait été ordonnée par le général Billot pour savoir si le prince Napoléon ne s'était pas assuré des complicités dans l'armée.

Le Clairon dit que de nouvelles affiches ont été placardées cette nuit sur la place du Château-d'Eau et à la porte Saint-Denis; elles ont été enlevées par la police.

Hier matin, des groupes s'étaient formés dans l'avenue d'Antin, devant l'hôtel du prince Jérôme. On y commentait de diverses manières les événements de mardi à la Chambre et l'arrestation du Prince, quand, tout à coup, des agents de police sont sortis de fiares aux stores baissés qui stationnaient à l'entour, et, après avoir bousculés les assistants, ont opéré diverses arrestations.

L'EXPULSION DES PRINCES.

On ne croit pas, dit la France, que la proposition Floquet soit adoptée par la Chambre dans sa forme actuelle.

Un grand nombre de députés inclineraient vers le contre-projet de M. Joseph Fabre qui assimile les prétendants à des étrangers et donne au gouvernement la faculté de les expulser dans certaines conditions déterminées.

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

VII — (Suite)

Ils atteignirent enfin l'Oued-Zenati qui avait été désigné comme la limite extrême de leur reconnaissance. La nuit était descendue, augmentant par ses ténèbres les dangers qui se multipliaient dans un pays inconnu où des ennemis et des bêtes fauves peuvent également surgir à l'improviste. Les feux allumés pour éloigner les dernières peuvent servir à guider les premiers. Les soldats dormaient cependant, les blessés trouvèrent dans la fraîcheur de la nuit un peu d'adoucissement pour leurs souffrances et Ben-Mouloud put rêver un moment qu'il était encore à la tête de ses troupes, repoussant les Français.

Le réveil le rejeta dans la réalité. Il se souleva en s'appuyant sur sa main gauche et pencha la tête hors de la voiture-Masson. Sa fracture le faisait encore souffrir, mais ses forces étaient revenues

avec le repos. Reconquérir la liberté! N'est-ce pas l'idée qui se tient en sentinelle dans l'esprit de tout prisonnier? Oui, mais les soldats français entouraient les voitures, bouclant les sacs, examinant les armes, se préparant à reprendre le chemin de Medjez-Hammer... Le Kabyle soupira et s'enfonça de nouveau sous les toiles protectrices.

Au bout d'un moment, la tête de M. de Val-Chaumont lui apparut dans l'encadrement formé par les rideaux tendus.

— As-tu dormi? demanda le colonel. Souffres-tu moins de ta blessure?

— Celle dont je souffre le plus ne peut être soulagée, répondit le chef avec hauteur.

— Veux-tu manger? continua le marquis en présentant au Kabyle des galettes de farine d'orge. Je vais te faire servir du café.

— Je ne prends pas le café avec un ennemi.

— Bien sûr, tu le prendras seul, répliqua le colonel qui ne put s'empêcher de sourire. Je ne le tiendrai pas compagnie, car la provision est petite et nous n'en disposons que pour les blessés.

L'Arabe se souleva pour mieux regarder le marquis, tant fut grande la surprise que lui causèrent ces quelques mots.

— Tu es pourtant le chef? dit-il.

— C'est justement pourquoi je dois m'occuper des autres avant de penser à moi. Quand tu étais sous ta tente, si tu n'avais eu que quelques dattes,

n'en aurais-tu pas tout d'abord donné à tes enfants?

— A mes fils, oui; pas à mes filles.

— Pauvres femmes musulmanes! malheureuses créatures! soupira l'officier. Je vais te faire donner du café et des cigares, reprit-il, et, ensuite, je viendrai renouveler ton pansement et relier ton bras.

Ainsi en fut-il fait. Le colonel, après avoir rempli son charitable rôle d'infirmier, allait se retirer quand Ben-Mouloud le saisit par l'épaule.

— Que me veux-tu? demanda M. de Val-Chaumont.

Alors, soulevant un pan de son burnous, qu'à la vue des soldats il avait étendu contre lui, le Kabyle découvrit le gobelet de fer blanc dans lequel avait été versé l'odorant breuvage.

— J'ai gardé cela pour toi, prend-le, roumi, dit-il tout bas.

Quelques gorgées de café épais et devenu à demi froid se voyaient au fond de la pauvre tasse. On sait que la proprété kabyle n'est point au-dessus de celle des Turcs: c'est ce qu'on peut en dire de plus significatif. Quelque chose passa sur le visage du marquis, ce qui ne l'empêcha pas de tendre les deux mains. De l'une il serra celle du prisonnier, de l'autre il porta à ses lèvres le gobelet dont il but lentement le contenu.

— C'est bon! dit le blessé gardant toujours sa froide dignité.

— Meilleur que toute autre chose possible, répondit le colonel, car tu l'en es privé pour moi.

— Celui qui a reçu doit rendre, dit sentencieusement le Kabyle. Tu m'avais donné, toi, tes soins et tes cigares.

Il se croisa les bras et baissa la tête comme s'il demandait à garder le silence. Le marquis comprit qu'il désirait être seul et, ne voulant pas heurter par des empressements inopportuns cette sauvage nature, il se contenta de lui dire:

— Des soldats marchent toujours près de toi. Si, avant que je vienne te parler de nouveau, tu désirais quelque chose, appelle et demande tout ce que tu voudras. Autant qu'il me sera possible, tu seras satisfait.

Il voulut écarter un peu la toile pour que l'air pur du matin pénétrât plus complètement dans la voiture. Pendant qu'il prenait ce soin, ses regards tombèrent sur le Kabyle. Celui-ci avait relevé la tête et tenait ses yeux fixés sur l'officier avec une singulière expression de calme et de sympathie. M. de Val-Chaumont s'en aperçut et, tant il est doux d'être aimé, il se sentit heureux.

L'ordre de se remettre en marche fut donné.

Rien ne signala les premières heures du voyage. Le vallon fut traversé de nouveau sans que nul ennemi se laissât apercevoir. Quand il se retrouva au lieu où il était devenu prisonnier, le Kabyle s'enveloppa la tête dans un pan de son burnous. Il

Chronique générale.

La République s'est montrée avant-hier, au sein de la Chambre, en proie aux affolements et aux angoisses de l'agonie.

M. Jules Roche venait d'achever son discours contre l'élection des juges, discours dans lequel il n'a cessé de faire apparaître le « péril royaliste » et qu'il a terminé par ce cri d'alarme : « Le système électif, ce serait la désorganisation de la République et le triomphe certain de la Contre-Révolution », lorsque M. Jolibois s'est élané à la tribune pour interpellier le gouvernement au sujet de l'arrestation du prince Jérôme Bonaparte.

Rien ne pouvait mieux démontrer le désarroi des républicains que l'affolement tumultueux qui s'est emparé, avant-hier, de la Chambre des députés à la nouvelle du manifeste du prince Napoléon.

Ce simple placard a donc suffi, d'après la majorité républicaine, pour mettre la République en danger ? — Est-ce assez rassurant !

Et, pour sauver la République, 328 députés ont, de colère, voté l'urgence en faveur de la proposition Floquet qui réclame l'expulsion immédiate de tous les princes français ! — Est-ce assez logique ? De cette façon, les princes d'Orléans seraient chassés de France, parce que le prince Napoléon a jugé à propos d'écrire, de publier et d'afficher un manifeste plébiscitaire et napoléonien !

Pauvres républicains ! Ils auront bientôt peur de leur ombre.

Le ministre de l'intérieur, qui paraît avoir une forte tendance à renouveler les fonctionnaires de son département, fait réviser, dans son cabinet même, les dossiers de tous les sous-préfets et secrétaires généraux.

Le résultat de cette révision, à laquelle M. Fallières s'est tout particulièrement attaché depuis une quinzaine de jours, semble indiquer que l'important mouvement sous-préfectoral annoncé ne tardera pas à paraître.

La Gazette de France a en ce moment une polémique assez vive avec les Débats, le Gaulois, la République française et le Constitutionnel, à propos d'une campagne qu'elle a entreprise pour amener M. le comte de Chambord à se mettre décidément et nettement en avant, au lieu de laisser parler ceux qui défendent le principe de la monarchie des Bourbons.

Cette attitude du journal légitimiste est non-seulement toute nouvelle, mais aussi isolée, car nous ne sachions pas que les autres feuilles royalistes tiennent le même langage.

Le jour des funérailles de M. Gambetta à Paris, on a vu plusieurs officiers porter les insignes de la franc-maçonnerie sur leur

uniforme, entre autres un chef de bataillon d'infanterie qui portait l'un des glands d'une bannière qui figurait devant une corporation de la Société.

L'attention du ministre de la guerre a été aussitôt éveillée à ce sujet par des rapports qui lui ont été transmis. Et afin d'être fixé sur un point qui paraît l'intéresser beaucoup, le général Billot vient de faire commencer une enquête pour connaître, aussi promptement que possible, quels sont les officiers, dans chaque corps de l'armée, qui sont affiliés à la franc-maçonnerie ou à d'autres Sociétés secrètes.

On se rappelle que la commission scolaire de Lavour (Tarn) a décidé qu'un père de famille avait raison de ne pas envoyer son fils à l'école communale, parce qu'on donnait aux élèves le Manuel d'instruction morale et civique de M. Compayré, député, comme livre d'enseignement.

On annonce que le ministre de l'instruction publique a déferé cette décision au conseil d'Etat, parce qu'elle constitue un excès de pouvoir.

MŒURS DÉMOCRATIQUES.

Voici ce qu'on lit dans le procès-verbal officiel de la séance du 9 janvier dernier du conseil municipal de Saint-Etienne :

« M. Peyron demande la parole. Je viens de lire le Memorial, dit-il, et je trouve relaté dans ce journal certains dires relevés dans le Republicain et visant tout le conseil.

« M. le maire l'interrompt : Vous savez qu'il a été décidé que l'on ne s'occuperait plus des dires de la presse.

« Je ne dirais rien, continue M. Peyron, si le Republicain ne s'inspirait pas de quelques membres de la minorité ; mais le conseil est traité d'une façon malhonnête et calomnieuse ; or, je m'adresse à ces Fracasces, à ces Basiles, et je n'ai qu'un mot pour eux comme réponse ; j'en demande pardon à M. le maire et à mes collègues du conseil : je les couvre de mon mépris et je leur p... dessus. »

Nous devons ajouter que M. Peyron est un des chefs les plus autorisés du parti républicain à Saint-Etienne.

Décidément M. Margue fait école !

LAÏCISATION DU PANTHÉON.

Les opportunistes vont-ils passer leur vie à enterrer M. Gambetta ? Son cadavre n'a pas encore eu le temps de se remettre des fatigues du voyage, que déjà on parle de le ramener à Paris.

C'est le Voltaire qui émet cette idée grotesque que d'autres thuriféraires gambettistes avaient d'ailleurs soulevée avant lui, et qui propose en ces termes d'enlever le Panthéon au culte catholique, pour le consacrer à celui de M. Gambetta :

« Gambetta a relevé la France de Napoléon III, et c'était l'effort de toute sa vie. Mort, on lui doit le Panthéon. — comme on le doit à Thiers, le libérateur du terri-

toire ; on doit à sa mémoire de le faire entrer là, sous ces voûtes sonores, et ainsi il aura triomphé une dernière fois de l'empêchement du clergé et des oppressions de l'Empire.

« C'est à la République qu'il revient de donner un Westminster à la Patrie, et d'accomplir cette œuvre sur le nom de celui qui a si puissamment aimé et soutenu la République.

« On a vu que le cercueil était trop large pour le tombeau de Nica : qu'une voix s'élève à la Chambre — et qu'on ouvre grandes les portes du tombeau que donne la France ! »

Comme M. Gambetta père ne veut point que les restes de son fils soient séparés de ceux des autres membres de sa famille, il faudra nécessairement inhumér au Panthéon la tante Molinari, M^{lle} Claire Gambetta et toute la tribu des Massabiv.

M^{lle} Doane, de son côté, ne livrera la dépouille de M. Thiers qu'à la condition d'être inhumée aussi au Panthéon.

Et pour peu que les républicains élèvent des prétentions sur les ossements de M. Hérold, il leur faudra prendre l'engagement de donner l'hospitalité aux cendres de la belle-mère Pédeloche.

Nous prévenons le Voltaire, qui veut imiter les Anglais, que le Panthéon, ainsi transformé, leur fera bien moins l'effet d'un Westminster que d'un boarding school à l'usage des familles républicaines déçues. (L'Action.)

Nous lisons dans le Paris :

« Une enquête sévère se fait en ce moment dans plusieurs administrations ministérielles au sujet des faits suivants révélés par quelques journaux et dont on comprendra sans peine la gravité.

« Depuis quelques années, les soumissions de fournitures de sulfate de quinine pour l'armée, la marine et l'assistance publique se font par des maisons étrangères, qui se servent d'un prête-nom français.

« On va comprendre le danger de laisser cette substance entre les mains d'étrangers.

« Au moment où sévissait la fièvre typhoïde dernièrement, une vive discussion s'était engagée entre médecins sur l'emploi du sulfate de quinine pour ce genre de fièvre.

« Quelques docteurs préconisaient l'emploi de cette substance, d'autres prétendaient en avoir recueilli de déplorables résultats. Bref, on aurait examiné les boîtes et constaté que le dessus était de bonne qualité, mais qu'au fond il existait un mélange de chinchonine qui pouvait déterminer la mort.

« L'enquête a déjà révélé que la maison étrangère principalement inculpée dans ces faits est une maison allemande. Le représentant avec lequel les soumissionnaires de l'administration française avaient traité est, paraît-il, un simple marchand de couleurs !

« A quoi servent les chimistes experts du laboratoire public, si on n'en profite pas pour ces soumissions dont dépendent la vie de tant de malades ? »

Le gouvernement républicain met une obstination peu patriotique à choisir — et l'on voit comment il choisit — ses fournisseurs en Allemagne.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 janvier.

La Bourse est très-agitée, les réalisations ne semblent pas arrêtées, l'ensemble du marché ne s'est donc pas raffermi.

Quelques demandes sur les rentes : le 3 0/0 ancien à 79.15 ; l'amortissable à 80.15 ; le 5 0/0 à 115.32 1/2.

Les sociétés de crédit ont montré une tendance assez favorable.

Le Crédit Foncier s'est maintenu aux environs de 1,310.

Les conditions auxquelles le Crédit Foncier met en souscription publique les obligations foncières, sont des plus avantageuses pour le public qui recherche pour ses placements un revenu rémunérateur et une sécurité complète. Ces obligations émises à 330 fr. rapportent 15 fr. par an payables par semestres, elles sont remboursables à 500 fr. par tirages.

Le public s'éloigne avec prudence de la Banque Nationale, de la Banque Parisienne et de la Société Nouvelle, le manque d'affaires ruine ces sociétés, et chaque jour on peut constater une baisse sérieuse de leurs titres.

Il faut s'attendre à voir disparaître l'un après l'autre ces établissements de crédit.

On s'empresse d'acheter l'action de la mine de Sierra Grande. L'épargne trouve rarement des placements aussi avantageux. Un revenu de 24 0/0 par an et les titres entièrement libérés ne coûtent que 150 fr.

On cote 1,005 fr. sur la Banque de Paris.

Nos grandes lignes sont aux cours suivants : Midi, 1,100 ; Orléans, 1,235 ; Nord, 1,325 ; Lyon, 1,840.

Chronique militaire.

Le Progrès militaire annonce que le général Billot a ordonné, ces jours-ci, d'expérimenter, à partir du 1^{er} mars, les formations de combat proposées par la commission de révision du règlement du 12 juin 1875, et s'appliquant aux unités tactiques, depuis la compagnie jusqu'à la brigade. Une brigade de manœuvre, composée du 2^e bataillon de chasseurs et des 5^e et 103^e de ligne, sera chargée d'expérimenter les nouvelles formations au camp de Satory, sous le commandement de M. le général Boulanger, directeur de l'infanterie.

En outre, une compagnie par régiment sera armée d'un fusil à répétition et exécutera, en dehors des manœuvres, des tirs d'essai d'après les divers dispositifs de combat.

Il devient fort probable que le commandement du 6^e corps, vacant par la mort de M. le général Chanzy, serait confié à M. le général Saussier, qui a déjà occupé ce poste important.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Théâtre de Saumur.

Bonne nouvelle pour le public de notre ville.

M. COQUELIN cadet, sociétaire de la

ne consentit à la découvrir qu'au bout d'un long temps. Regardant alors autour de lui, il vit que les Français étaient déjà entrés dans les passages de la montagne.

M. de Val-Chaumont lui continuait ses bons offices avec un soin si attentif que le Kabyle n'avait pas même le temps d'exprimer un désir, et, en même temps, avec une prudence si délicate que la réserve hautaine dans laquelle se retranchait le prisonnier semblait garder toute son importance. Cependant, si impénétrable qu'un homme veuille se faire, il se révèle parfois dans un moment de surprise. Ce fut ainsi que, plusieurs coups de feu ayant été tirés à un détour du roc et le colonel tardant à reparaitre près du Kabyle, celui-ci s'accrocha comme il put au bord de la voiture pour crier avec angoisse :

— Est-ce que le chef est blessé ?

— Non, il a pris le front de la colonne pour surveiller l'entrée du col, répondit un soldat.

Déjà le Kabyle s'était replacé dans le fond de la voiture et cherchait à s'appuyer commodément sur le matelas.

Le col de Raz-el-Ackba commençait à montrer ses roches aiguës et ses haies de jujubiers quand une fusillade terrible partit d'un pic crevassé qui formait un vrai retranchement. Un des Français qui marchaient en avant tomba raide mort. Les premiers rangs de la colonne reculèrent comme la

vague qui descend. Il ne restait qu'une chance de salut : franchir avec la rapidité de l'éclair le point où partaient les balles.

— Au pas de charge ! cria le colonel.

Les soldats comprirent, et, s'élançant avec toute la vitesse qu'ils purent demander à leurs membres fatigués, ils passèrent comme le sable qu'emporte l'ouragan...

Lorsqu'ils furent hors de péril, deux d'entre eux étaient blessés, mais nul n'était resté sur la route.

Ce qu'il y avait de plus difficile n'était cependant pas accompli. Sous le feu des ennemis tirant par les fentes du roc, il fallait faire passer les fourgons et les voitures-Masson. Il fut ordonné de les conduire au galop. A ce mot, le Kabyle prêta l'oreille. Si les Français cherchent à se soustraire par une course rapide aux balles qui pleuvent sur le chemin, nul d'entre eux ne peut songer à retourner en arrière. Se précipiter sur la route, c'est échapper à la captivité. Mais, se jeter hors d'une voiture lancée à toute vitesse, surtout quand un bras seul peut servir, c'est s'exposer à être broyé sous les roues, brisé contre les pierres, tué par la commotion du choc. Ah ! qu'importe ! L'amour de la liberté parle si haut ! il étouffe la voix de la crainte. Souple, agile, en vrai fils de montagnes, le Kabyle sait bondir à l'occasion, comme ses lions et comme ses gazelles. Ben-Mouloud rampe au bord de la voi-

ture : de ses yeux étincelants, il guette l'endroit

favorable... le fouet du soldat laboure les flancs du cheval : la voiture est soulevée, emportée comme une flèche... elle a franchi le pas terrible... et, comme si, de cette flèche, un point blanc s'était détaché, un homme est resté sur la route, étendu, étourdi par la violence de la chute, mais triomphant, radieux, libre !... Il se soulève : point de blessure : il est debout, il court vers la montagne. Au bout d'un moment il se retourne : « Français, fils de chiens, Biaa ! Chouaf !... (1) »

En injures et en menaces, la langue berbère est prodigue : dans la joie de sa victoire, le Kabyle ne trouve rien de trop. Mais au moment où, sa main valide étendue, il jette l'anathème à ses ennemis, une balle perdue, une balle destinée aux Français, ricoche sur le flanc de la montagne et passe comme une réponse de mort. Le Kabyle pousse un cri : son burnous se teint d'un long flot rouge : il a la poitrine traversée de part en part. Il tombe : sa tête touche le sol... et ses yeux qui vont s'éteindre fixent un dernier regard sur le ciel de la patrie. Il reste étendu...

Soudain, le galop d'un cheval se fait entendre sur la route. Après avoir conduit ses soldats hors de péril, le marquis de Val-Chaumont n'a pas voulu s'éloigner davantage. Il connaît assez les Arabes

pour savoir qu'ils seront prompts à quitter leur terrible redoute, ne fût-ce que pour chercher un nouveau point d'attaque. Il ne peut se résoudre à laisser derrière lui le cadavre du soldat victime des premiers coups de feu. Il attend : quand il juge le moment venu, il revient sur ses pas. Tout reste silencieux. Croyant les Français toujours en marche, les ennemis ont quitté le roc. Alors des soldats s'approchent, relèvent le corps de leur malheureux frère d'armes, le couchent dans la voiture-Masson que la fuite audacieuse du Kabyle a rendue libre. Mais, à ce moment, le colonel qui, du regard, inspecte toujours la route, voit une masse blanche rouler dans la poussière. Il braque sa lunette d'approche et reconnaît Ben-Mouloud dont les bras s'agitent dans les convulsions de la douleur. Le marquis donne un coup d'épée à son cheval qui boadit, s'élançe. En un clin d'œil M. de Val-Chaumont est près de Ben-Mouloud dont la tête se tourne péniblement vers lui. Sans hésiter, le marquis attache à une branche d'arbre son cheval encore tout fumant. Il s'agenouille et cherche à passer ses bras sous le blessé pour le soulever et le poser devant lui sur sa monture.

(A suivre.)

MARTHE LACHÈSE.

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.)

(1) Injures arabes dont le sens répond surtout à celui d'espions.

Comédie-Française, M^{me} THÉNARD et une troupe parisienne donneront lundi prochain à Saumur une représentation de deux œuvres de Molière, *L'AVARE* et les *Précieuses ridicules*.

Toutes les personnes qui ont applaudi sur notre scène, en 1866, M. Coquelin lauréat du Conservatoire, seront heureuses de revoir M. Coquelin grand artiste.

Selon l'*Avenir militaire*, il serait question d'apporter une modification à la date habituelle (depuis 1878) des convocations annuelles de l'infanterie territoriale.

L'inclémence de la saison, les débordements de cours d'eau qui en ont été la conséquence, ont, comme on le sait, fortement compromis ou totalement empêché les semailles d'automne. Sur la plus grande partie du territoire, tout l'espoir de la prochaine récolte repose sur les céréales dites de printemps, dont la préparation ne peut se faire utilement que de la fin de février aux premiers jours de mai; c'est-à-dire précisément à l'époque des appels.

Afin de ne pas priver, dans des conjonctures aussi critiques, l'agriculture de ses bras les plus vigoureux et les plus exercés, quelques grandes sociétés agricoles et un grand nombre de commissions départementales seraient, dit-on, disposées à demander au gouvernement d'avancer la date des réunions, de façon à ce que celles-ci soient terminées avant le 4^{er} mars, ou de la reculer de façon à ce qu'elles ne puissent commencer qu'après le 4^{er} mai.

Hier 17 janvier a eu lieu, en l'église de Villandry, le mariage de M. le baron Auguste de Nexon, capitaine instructeur au 3^e régiment de dragons, avec M^{me} Gertrude Hainguerlot.

HEUREUSE ARRESTATION. — La police vient d'arrêter, dans le département de l'Indre, un dangereux malfaiteur, nommé Dubois, évadé, il y a sept ans, de la prison de Poitiers, en compagnie de six de ses co-détenus.

Ses six camarades avaient été repris, lui seul avait réussi à se soustraire aux recherches. C'est à la suite de nouveaux méfaits commis qu'il a été déroué et son identité reconnue.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

(6^e ANNÉE)

DIMANCHE 24 JANVIER 1882
à 1 heure 1/2 très-précise.

162^e CONCERT POPULAIRE

13^e DE L'ABONNEMENT

M. Guillaume GUIDÉ

Premier Hautbois solo de l'Association Artistique d'Angers.

Programme.

1^o Ouverture de la Flûte enchantée, Mozart.
2^o Lobgesang (Symphonie cantate), Mendelssohn. — 1 Maestoso con moto, Allegro. — II Alle-

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

APRÈS LE CRIME

Tandis qu'il se tenait caché dans un taillis, des pas de chevaux se firent entendre.

Il pâlit.

— Les gendarmes ! balbutia-t-il en se couchant à terre.

C'était un cultivateur qui se rendait aux champs avec deux chevaux attelés à une charrue; il sifflait un air du pays, tout en effilant la mèche de son fouet.

— Jacques ! lui cria une voix.

Le paysan se retourna.

— Tiens ! c'est vous, Françoise ? Comme vous v'la du matin, aujourd'hui.

— Dame ! je vas laver ce paquet de linge à la fontaine, c'est pas tout près.

— Je vas à deux pas de là, mettez donc ça sur une de mes bêtes.

— C'est pas de refus tout de même. Ah ça, la femme et les petits, comment que ça va tout ça ?

— Je suis le plus malade de la famille, dit Jacques avec un gros rire; tout va bien, le travail, la joie et la santé.

gretto un poco agitato. — III Adagio religioso (1^{re} audition).

NOTA. — Les cinq symphonies de Mendelssohn seront jouées par ordre chronologique.

3^o MANFRED, poème de lord Byron, musique de Robert Schumann (Extraits). — A Ouverture (1^{re} audition). — B Entr'acte. — C Ranz des Vaches. Solo de corps anglais par M. Guillaume GUIDÉ, hautbois solo de l'Association artistique d'Angers.

— D Apparition de la Fée des Alpes.

4^o Ouverture du Tannhauser, R. Wagner.

L'orchestre sera dirigé par M. Gustavo Lelong.

Faits divers.

LE HAVRE. — La chaloupe la *Girondine* a fait naufrage, dans la nuit de mercredi, à trois kilomètres de la Tranche.

Cette chaloupe, partie le 27 de La Rochelle, se dirigeait vers les côtes de Bretagne.

Le timonnier s'est-il trompé de direction ? Cela est probable, car, vers dix heures du soir, la chaloupe venait se briser au rocher de la Pointe-Ju-Groin, côté opposé à celui où il devait manœuvrer.

Les hommes de l'équipage, au nombre de sept, descendirent dans le canot, mais une vague énorme le fit chavirer, et cinq d'entre eux furent engloutis et jetés sur la grève, où ils furent recueillis le matin par le garde du phare.

Un de ces matelots respirait encore. Le garde a fait tous ses efforts pour le rappeler à la vie, mais en vain.

On écrit de Quimper, 14 janvier :

« Un enfant de sept ans vient de mourir à Treboul, près Douarnenez, des suites d'un coup de sabot dans le côté, porté par l'instituteur laïque.

» L'Impartial du Finistère demande une enquête. »

On mande de Varsovie, 14 janvier, que le cirque de Berditschew (Pologne russe) a brûlé la nuit précédente pendant la représentation. Trois cents personnes ont péri dans les flammes. La ville entière est dans la désolation.

UNE RIVIÈRE DÉPLACÉE. — On écrit de Schaffouse à la *Gazette de Lausanne* :

« La Suisse vient de s'agrandir aux dépens de l'Allemagne. La Wutach, dont le milieu forme la limite entre les deux États près d'Unterhallan, Wuiderklingen, s'est déplacée lors des dernières inondations et, après avoir rompu les digues, s'est creusé un nouveau lit à quelques cents mètres de l'ancien. »

CONFIANCE BIEN PLACÉE

On nous communique un nouveau cas d'une heureuse guérison, obtenue par les Pilules Suisses : Madame Bouchonnet, à Meurcourt, Haute-Saône, nous écrit : « J'étais aux portes du tombeau, et, après 2 mois de traitement, j'ai recouvré toutes mes forces et je jouis actuellement de la santé la plus parfaite. »

Et il essaya la mèche de son fouet, dont le claquement sonore se répéta d'échos en échos.

Le meurtrier le suivit longtemps des yeux, puis un profond soupir s'échappa de sa poitrine, et son regard se porta sur la campagne qui s'étendait devant lui.

— Allons, murmura-t-il, il faut marcher; il y a vingt-quatre heures que j'ai... Tout est découvert, on me cherche; une heure de retard peut me perdre.

Et, prenant résolument son parti, il sortit de la forêt.

Au bout de dix minutes, il vit poindre un clocher.

Alors il ralentit le pas, en proie à mille sentiments contraires, attiré vers le village par la faim qui lui donnait le vertige, arrêté par la peur qui lui conseillait de fuir les habitations.

Cependant, après un long combat, pendant lequel il avait toujours avancé en se glissant derrière les masures et les bouquets d'arbres, il allait pénétrer dans le village quand il vit quelque chose briller à deux cents pas de là.

C'était la plaque de cuivre et la poignée du sabre du garde champêtre.

— Il a peut-être mon signalement, murmura-t-il en frissonnant.

En reculant brusquement, il courut se jeter dans un petit bois qui s'étendait sur sa gauche.

J'entends nos lecteurs dire : « Oui, mais deux mois de traitement, ce doit être bien cher ! » Détrompez-vous, car une boîte de Pilules Suisses ne coûte que 1 fr. 50 et suffit grandement pour un mois. C'est précisément à cause de son bas prix, et malgré cela de sa surprenante efficacité, que ce produit est devenu si populaire, et qu'il est maintenant employé partout pour combattre la constipation, cause de cruelles et longues maladies.

Théâtre de Saumur.

LUNDI 22 janvier 1883,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

M. COQUELIN cadet

Sociétaire de la Comédie-Française,

Et M^{me} THÉNARD

De la Comédie-Française,

Accompagnés d'une troupe d'Artistes de Paris

L'AVARE

Comédie en 5 actes, de MOLIÈRE.

Distribution :

Harpagon.....	MM. COQUELIN cadet
Maître Jacques.....	Grenet-Dancourt.
Cléante.....	Thomas.
Valère.....	Mayer.
Maître Simon.....	Gaillard.
Laflèche.....	Sanson.
Anselme.....	Fournier.
Un monsieur.....	Blin.
Frosine.....	M ^{me} Thénard.
Elise.....	Wassen.
Marianne.....	Meley.

LES PRÉCIEUSES RIDICULES

Comédie en 1 acte, de MOLIÈRE.

Distribution :

Mascarille.....	MM. COQUELIN cadet
Jodelet.....	Sanson.
Gorgibus.....	Grenet-Dancourt.
Lagrange.....	Thomas.
Du Croisy.....	Mayer.
Madelon.....	M ^{me} Thénard.
Cathos.....	Wassen.
Marotte.....	Meley.
Un porteur.....	MM. Fournier.
Un violon.....	Gaillard.

Ordre : 1. L'Avare; 2. Les Précieuses.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Le Jeudi 25 Janvier 1883

600,000 OBLIGATIONS FONCIÈRES

Émises à 330 francs
REMBOURSABLES A 500 FR. RAPPORTANT 15 FR.
Soit : 4 fr. 70 c. 0/0

En tenant compte de la prime de remboursement

Le prix d'émission : 330 francs

EST PAYABLE :

90 fr. en souscrivant, le 25 janvier;
20 — à la répartition, du 1 ^{er} au 10 mars;
100 — du 1 ^{er} au 15 juillet 1883;
100 — du 1 ^{er} au 15 janvier 1884;
90 — du 1 ^{er} au 15 avril 1884.

Total : 330 fr. avec faculté d'anticipation totale à toute époque.

On peut, moyennant le versement intégral de 330 francs, souscrire des Obligations entièrement libérées, dont l'intérêt partira du 1^{er} janvier 1883.

Un droit de préférence est accordé dans la répartition aux souscripteurs d'obligations libérées. La réduction, s'il y a lieu, portera sur les souscriptions d'obligations non libérées.

La répartition des 600,000 obligations sera faite du 1^{er} au 10 mars 1883.

Ces 600,000 obligations foncières remboursables en 98 ans et qui reproduisent le type depuis longtemps connu et apprécié des Obligations de Chemins de fer, sont gagées par des prêts hypothécaires et garanties, en outre, par le capital social du Crédit Foncier de France, — 155 millions entièrement versés.

Les intérêts sont payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet au Crédit Foncier de France, chez les Trésoriers-Généralistes, chez les Receveurs particuliers des Finances et chez les Représentants du Crédit Foncier à l'Étranger.

La souscription sera ouverte

LE JEUDI 25 JANVIER 1883

A PARIS :

AU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, rue des Capucines, 19.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

Chez MM. LES TRÉSORIERES-PAYEURS GÉNÉRAUX;
Chez MM. LES RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES;
Chez MM. LES DIRECTEURS des Succursales du Crédit Foncier.

La souscription sera close le même jour.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant les fonds sous pli recommandé, des obligations libérées de 330 francs ou des obligations libérées seulement du versement de 20 francs.

Toutefois les souscriptions, par correspondance, d'obligations libérées de 20 francs, ne sont reçues que pour 2 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

La Banque HENRI DE LAMONTA, propriétaire de la *Gazette de Paris*, 59, rue Taitbout, à Paris, reçoit sans frais, dès à présent, les souscriptions aux obligations du Crédit Foncier.

Traitement économique. — On voit toujours avec plaisir les simplifications et l'économie s'introduire partout, même dans les choses de la médecine, surtout quand il en doit résulter des multiples avantages. Les eaux ferrugineuses ont été justement appréciées et vantées en tout temps pour les excellents effets qu'elles produisent. Mais comme tout le monde ne peut aller aux Eaux, et que le régime des eaux minérales n'est pas accessible à toutes les bourses, on a voulu trouver le moyen de mettre l'eau minérale ferrugineuse à la portée de tout le monde. On fait soi-même son eau minérale ferrugineuse, pour la consommation journalière, au moyen de quarante gouttes de FER BRAVAIS dans un litre d'excellente eau ordinaire. L'économie réalisée par ce système permet de faire une plus large place aux bons vins et aux biftecks.

OPÉRATIONS DE BOURSE

TERME. COMPTE. DEMI

CINQUANTE pour CENT ASSURÉS
dans les BÉNÉFICES

CAPITAL TOUJOURS DISPONIBLE

AUCUN RISQUE DE PERTES

S'adresser à LA BOURSE, Journal de Finance,

10, Place de la Madeleine, Paris.

che de pain bis et d'un morceau de fromage, le tout largement arrosé d'un cidre clair et qu'il buvait à même un cruchon de grès tenu au frais dans l'eau glacée de l'ornière.

Les dents blanches du robuste paysan s'enfonçaient dans le pain bis avec un appétit qui eût donné envie à un financier de partager son frugal repas, et il ne s'interrompait, de loin en loin, que pour jeter un mot d'amitié à ses deux bêtes, qui, à quelques pas de lui, mangeaient fraternellement à la même botte de foin.

— Il est heureux, celui-là, murmura le meurtrier.

Puis il ajouta, mais au fond de sa conscience :

— Oui, le travail ! l'amour de la famille !... la paix et le bonheur sont là...

Il fut tenté d'aborder Jacques et de lui demander un peu de pain; mais un coup d'œil jeté sur ses habits en lambeaux l'empêcha de se montrer, et puis il lui semblait que ses traits portaient l'empreinte de son crime et devaient le dénoncer à tous les regards.

Un bruit de pas lui fit tourner la tête, et à travers les branches il vit passer un vieillard couvert de haillons. Il marchait courbé, un bâton à la main et un sac de toile pendu au côté par une ficelle.

C'était un mendiant.

(A suivre.) CONSTANT GUÉROULT.

